

TRIBUNE DES ATHÉES

NUMÉRO 149

45^{ème} année

2015/3

Fondateurs : Albert Beaugnon et Auguste Closse

Directeur de la publication : Johannès Robyn Secrétaire de rédaction : Jean-Max Capmarty
ISSN : 0222-5816 Maison des associations, 15 passage Ramey Boite 64 75018 Paris
PARAÎT 4 FOIS PAR AN – ABONNEMENT 20 EUR - UNION DES ATHEES - C.C.P. : 1560-00X CLERMONT FERRAND
SITE INTERNET : <http://atunion.free.fr> E-MAIL : robynjohannes@gmail.com - jean-max.capmarty@numericable.com



Sunnites contre chiites ? Non, catholiques contre huguenots. Le 24 août, St. Barthélémy.

DANS CE NUMERO

Lire votre étiquette	La rédaction	p. 3	Les Vikings à Rouen	J.C. Dubois	p. 10
Esclavagisme au couvent ?	La presse	p. 3	Marketing	R. Roze des Ordon	p. 10
Contre la tentation de tout sacraliser	Henri Blandin	p. 4	Brèves	Max Bayard	p. 11
Abrogation du délit de blasphème	Le Sénat	p. 5	De la statistique	André Caroy	p. 12
De l'islamisme (note de lecture)	Max Bayard	p. 6	Le Coran incohérent - Guerre de civilisation	Max Bayard	p. 13
Une école catholique en Belgique	La presse	p. 6	Suite des brèves	Max Bayard	p. 14
Le Premier Génocide	Max Bayard	p. 7	Sabre et goupillon, en avant !	J.M. Capmarty	p. 14
Les foulards anti-intégristes	Victoria Thérame	p. 9	Mère de la béatitude immortelle	Info presse	p. 16

LIVRES DISPONIBLES à l'Union des Athées (en fonction du stock restant) Livrés après paiement, port en sus. Commandes à l'adresse de l'Union des Athées, comme figurant en bas à droite.

Libellez les chèques au nom de l'Union des Athées s.v.p. !

	EUR
ANTHOLOGIE DES SANS DIEU	5,00
JEHANNE LA PUCELLE (F. Maquet)	5,00
ET VOILÀ POURQUOI ILS NE CROIENT PLUS (H. Goutemiel)	5,00
CE DONT JE SUIS SÛR (J.Bournisien)	5,00
ENQUÊTE SANS SALAMALECS CHEZ MAHOMET (Saint Damien)	10,00
ÉGLISE, QU'AS-TU FAIT DE L'ÉVANGILE DE LA VIE (B.Alexandre)	27,00
CRÉATION OU ÉVOLUTION ? (B. Alexandre)	22,00
LA SCIENCE ET LE CRÉPUSCULE DES DOGMES (B. Alexandre)	29,20
L'ABSENCE D'ÊTRE DE DIEU	18,00
NOTRE EGLISE A NU	5,00

**ANTHOLOGIE DES ATHÉES
ET DES SANS DIEU
À LIRE À OFFRIR À MÉDITER
48 pp € 5,00**

**EST-CE QUE JE SUIS A JOUR DE MA
COTISATION OU DE MON
ABONNEMENT ?**

Vous posez fréquemment cette question

Voir la page 3, en face

Les articles signés ne reflètent que l'opinion de leurs auteurs et n'engagent aucunement l'Union des Athées.

Tout courrier doit être envoyé à l'adresse ci-contre, sauf en cas de correspondance privée avec un membre du bureau.

Dans ce cas ne mentionnez que le nom du destinataire, à l'exclusion de toute autre indication du genre : Union des Athées ou Tribune des Athées.

Donnez dans votre courrier, si vous le voulez bien, votre n° de téléphone ou votre adresse électronique.

Pour des raisons de commodité de gestion, l'année de l'abonnement est l'année civile au cours de laquelle vous avez payé.

BUREAU DE L'UNION DES ATHÉES

élu à l'assemblée générale du 28 juin 2014 :

Johannès Robyn, Président,

mail : johannesrobyn@gmail.com

tel/fax : (0032) (0) 2 217 90 49

Attributions décidées

lors de la séance de bureau du 28 juin 2014 :

Victoria Thérame, Vice-Présidente,

courriel : victoria.therame@orange.fr

Jean-Max Capmarty, secrétaire / trésorier

courriel : jean-max.capmarty@numericable.com

Raymond Roze des Ordon, relations publiques

courriel : r.rozedesordons@wanadoo.fr

Grignon Jean-Pierre, webmestre

Jean-Claude Dubois, administrateur

Abonnement annuel (4 N°s) à la "Tribune des Athées"

20, 00 € à virer, pour les abonnés et membres de l'Union des Athées, de France et de Belgique, au compte

"Union des Athées", CCP 1560-00 X CLERMONT FD ;

CODE IBAN : FR47 2004 1010 0301 5600 0X02 482

CODE BIC : PSSTFRPPCLE

avec la mention : "**abonnement**" (préciser l'année)

Les membres et abonnés de l'Association Belge des Athées doivent payer sur le compte de cette association.

Les **cotisations (15, 00 €)** (et les dons) peuvent se faire sur les mêmes comptes, avec la mention : "**cotisation**" (+ année).

On peut aussi envoyer des **chèques**, au nom de : "Union des Athées" - En France, à notre adresse ci-dessous

Si vous êtes à la fois abonné et membre, ne faites qu'un seul règlement du montant total soit 35 €

Si vous ne savez plus si vous avez payé votre cotisation ou votre abonnement à la "Tribune", voyez l'étiquette collée sur votre enveloppe ou informez-vous par mail auprès du trésorier ou lisez l'encadré ci-contre

Tous les chèques et virements doivent être libellés à l'ordre de "l'Union des Athées ».

L'UNION DES ATHÉES A UNE SEULE ADRESSE :

UNION DES ATHÉES
BOITE N°64
MAISON DES ASSOCIATIONS
15 PASSAGE RAMEY
75018 PARIS

INTERNET

Visitez notre site

<http://atunion.free.fr>

<http://athees.fr>

<http://athees.be>

Participez à notre groupe de discussion
<http://fr.groups.yahoo.com/group/athees>

COMMENT LIRE LES ÉTIQUETTES

La Tribune des Athées vous est envoyée sous enveloppe en papier kraft portant une étiquette à vos nom et adresse plus quelques renseignements complémentaires. Vous êtes nombreux à me demander où vous en êtes de votre abonnement ou votre cotisation. Tout est sur l'étiquette. Voici une explication qui devrait mettre un terme à vos angoisses.

Deux cas se présentent, soit vous êtes abonné à la Tribune des Athées, mais ne souhaitez pas être membre de l'Union des Athées, soit vous êtes membre à part entière.

Dans l'exemple ci-dessous, M. Paul BISMUTH n'est pas membre de l'Union des Athées, mais il est abonné à la Tribune des Athées. Il n'a rien versé depuis 2013. A la fin de l'année, il ne la recevra plus.

2013
M. BISMUTH Paul
100 rue de la Pompe
75016 PARIS
France

Mme Carla DUPLANTIN est adhérente à l'Union des Athées et abonnée à la Tribune des Athées sous le numéro 1789

1789 2015 2012
Mme DUPLANTIN Carla
2 impasse du Pingouin
75007 PARIS
France

Elle est à jour de paiement en ce qui concerne son abonnement à la Tribune des Athées (2015), mais n'a pas versé de cotisation depuis 2012. Faute de régulariser sa situation, elle passera au statut d'abonnée à la fin de l'année.

Quelle que soit votre situation, si la date 2015 figure sur votre étiquette, vous êtes à jour jusqu'à la fin de l'année. Au cours du premier trimestre 2016, vous devrez souscrire pour une nouvelle période d'un an.

Maintenant que vous savez tout, pensez à ne pas jeter votre enveloppe avant d'avoir lu l'étiquette.

Merci.

ESCLAVAGISME AU COUVENT ?

d'après un article du Courrier de l'Ouest

Les Travailleuses Missionnaires de l'Immaculée gèrent une chaîne de restaurants, L'Eau Vive, et sont présentes à Marseille, Toulon, Besançon, Lisieux, Ars, Menton ou Domrémy la Pucelle.

L'association Aide aux Victimes des Dérives de Mouvements Religieux leur a consacré un livre noir en 2014. Puis la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires, (Miviludes) s'est intéressée à cette main d'œuvre recrutée très jeune au Burkina Faso, au Cameroun, au Vietnam, aux Philippines ou au Pérou.

Après avoir auditionné six anciennes travailleuses, elle a retenu des éléments qui caractérisent la déstabilisation mentale comme la diabolisation du monde extérieur, les ruptures avec l'environnement d'origine, l'absence de soins et des atteintes à l'intégrité physique.

La litanie des accusations est longue. Aucun salaire ni cotisation sociale versés, pourboires confisqués, papiers d'identité mis sous clés. Le courrier est ouvert, les lettres à envoyer sont écrites sous la dictée. Une jeune femme qui désirait étudier s'est entendu dire que *Jésus n'a pas eu de diplôme et n'a pas suivi d'études*. A une autre qui voulait passer le BAC on a répondu que *Sainte Thérèse n'a pas eu le bac*.

La prière et la messe passaient au second rang, il fallait servir les clients du matin au soir. Deux ou trois filles étaient déclarées, on cachait les autres quand un inspecteur du travail venait.

Selon la Miviludes, les responsables semblent entretenir volontairement une ambiguïté sur le statut des membres, tantôt religieuses, tantôt laïques au gré des besoins. Mais maintenant, les travailleuses ont compris que le vent tourne et que du côté des évêques et de Rome, on ne les lâcherait pas.

Un garçon camerounais qui espérait devenir prêtre déclare : *J'en suis ressorti psychologiquement détruit*. Il a porté plainte pour esclavagisme moderne, expression utilisée aussi par la Miviludes.

Réponse de l'association des Travailleuses Missionnaires etc... : *ces travailleuses exécutent une tâche librement acceptée comme une offrande et un apostolat. Notre comportement et nos actes échappent par nature à l'ordre civil. Les membres de la communauté n'en sont pas salariés et ne sauraient l'être puisque ce n'est pas le lien qui les unit à cette communauté. Elles exercent une activité commune au service des autres comparable à celle des infirmières religieuses dans les hôpitaux.*

Commentaires de J.M. Capmarty : Les papiers d'identité confisqués rappellent ce qui se passe avec les travailleurs importés dans notre cher émirat du Qatar. Et secte pour secte, cette communauté est plus efficace que Boko Haram qui vent les filles quinze ou vingt dollars. En les faisant travailler des années ça doit rapporter bien davantage.

CONTRE LA TENTATION DE TOUT SACRALISER

Henri Blandin

Je rédige ce texte le dimanche de Pâques. Je viens d'entendre le pape François donner sa bénédiction *Urbi et Orbi*, de la loggia de la basilique Saint-Pierre au Vatican. Il a adressé au monde un message de paix : c'est bien le moins. Et aussi d'amour, cela me fait penser au général De Gaulle qui, au sujet de l'Europe, disait parlant de ceux qui en étaient vivement partisans : il sautent sur leur chaise en criant Europe Europe Europe pensant ainsi que les choses allaient advenir par la vertu de cette simple invocation.

Alors au pape, je serais tenté de dire : erreur d'aiguillage ! Pour quelqu'un qui est censé, pour le moins, croire à la divinité et à sa toute-puissance, c'est vers elle qu'il devrait se tourner et demander de l'aide... Mais n'insistons pas.

Je vais commencer par dire d'où je parle comme on disait paraît-il en mai 68. Je suis athée et franc-maçon ; et sans doute ici et en ce moment c'est surtout l'athée qui s'exprime. J'avais envisagé d'intituler mon propos : contre le sacré. Mais finalement je préfère le titre que j'ai effectivement donné, car ce n'est pas le sacré en soi que je vais incriminer, mais plutôt le fait, la tentation de vouloir tout sacraliser. Je vais m'expliquer.

Jusqu'en 1789, l'ancien régime faisait que régnait un monarque de droit divin, la personne du roi était sacrée puisque, au fond, il était presque l'incarnation de Dieu sur la terre. Il disposait du pouvoir temporel par la grâce de Dieu tout comme le pape était, par l'effet de la même grâce, le titulaire du pouvoir spirituel. Depuis la révolution française, cela est censé avoir changé, plus de roi et donc plus de pouvoir divin. Ainsi la sacralisation devrait avoir été passée par pertes et profits. En réalité, qu'en est-il ?

Je suis convaincu que le sacré s'est déplacé, mais qu'il existe encore et peut-être, de plus en plus, depuis quelque temps. Et qu'est-ce qui fait l'objet de cette sacralisation ? Selon le moment, selon les époques, selon ceux qui en font état aussi, ce sont : la patrie, la nation, la république, la démocratie, le peuple, parfois même le parti etc. et cet inventaire est loin d'être exhaustif (l'histoire, la nature)

De la sorte, si l'on veut bien examiner les choses de près, on va s'apercevoir que le retour du religieux se manifeste sous de multiples formes, parmi lesquels il y a, si je puis dire, des formes laïques.

Je veux d'ailleurs voir une manifestation récente de ce que je dis dans la « descente dans la rue » le 11 janvier dernier. Des millions de citoyens français mobilisés pour la défense de, de quoi, au juste ? La république, la liberté d'expression, ou autre chose encore.

Amour sacré de la Patrie : vive la Nation ! Vive la République ! À chaque fois du reste que l'on met une majuscule à un concept quel qu'il soit, à une notion

quelconque, on voit bien qu'il y a là comme une sacralisation. Et lorsque l'on dit la =Démocratie avec une pareille majuscule, c'est bien que l'on sacralise, ou que l'on tend à sacraliser cette entité. Idem du Peuple, bien sûr.

Demos, qui fonde étymologiquement la démocratie, c'est d'ailleurs à mes yeux le peuple sacralisé, ceux à quoi je préfère personnellement laios qui, en grec, désigne le peuple non sacralisé, c'est-à-dire le peuple sans les tabous dont il est assorti et auquel il est en somme assujéti lorsqu'il est censé obéir à des impératifs non seulement religieux mais même politiques. Je dis bien impératifs, c'est-à-dire qu'il s'agit comme de commandements ayant un caractère quelque peu transcendant quelle qu'en soit la nature exacte.

C'est de cette transcendance dont je souhaite que le peuple, le laios donc, fasse abstraction. Je souhaite et j'espère qu'ainsi ce soit seulement sur le plan de l'immanence et de la contingence que l'on se situe lorsqu'il s'agit de prendre les décisions, les mesures, les dispositions, lorsqu'il s'agit de fixer les règles propres à régir la vie en société.

Chacun garde évidemment ses convictions, chacun demeure libre de ses choix, mais c'est en quelque sorte de manière empirique et pragmatique que s'exercent les options, en principe parce que l'on estime que l'on va dans le sens du bien commun, de l'intérêt général et de l'utilité publique.

De la sorte, il ne devrait pas être question de sacrilège ou de blasphèmes qui sont des notions relevant du sacré. Et pourtant, nous ne sommes pas loin d'admettre, d'accepter et de souffrir que de telles notions trouvent encore leur place dans un monde laïc, réglé en principe par des considérations purement civiles et dont la législation pénale devrait se dispenser et se tenir à l'écart de tout préjugé d'ordre sacré.

Je dis, pas de blasphèmes, pas de sacrilège, et aussi, par voie de conséquence, pas de sacrifice. Car on ne se sacrifie où on ne sacrifie les autres (on les extermine le cas échéant) que pour une cause sacrée.

J'en viens à mon exemple « sulfureux ». Peut-être certains auront deviné que j'entends faire état du « dérapage » - c'est par cet euphémisme que l'on désigne parfois le propos dont il s'agit – qu'a plusieurs fois commis Jean-Marie Le Pen, et encore récemment en parlant de la Shoah comme d'un détail de l'histoire.

Que le propos soit critiquable, discutable, inadmissible moralement au regard des atrocités que représente le volet en question de l'histoire mondiale du XX^{ème} siècle, ce n'est pas douteux. Mais cela étant, et alors que l'on proclame si haut et si fort qu'il faut se battre pour la liberté d'expression, et que c'est notamment pour cela que des millions de citoyens sont descendus dans la rue le 11 janvier, est-ce bien conséquent ? Est-ce bien logique ?

On dira : oui mais, pas lui, pas ça !

Précisément, on voit bien là que l'on fait un procès ad hominem, ou encore que l'on situe à un niveau d'ordre sacré un événement qui pour être affreux, horrible,

épouvantable, n'est malheureusement qu'un épisode humain, trop humain, imputable – à moins d'y voir la main de Dieu, ce qu'à Satan ne plaise – à des hommes, à certains hommes ; tout comme d'autres hommes ont été capables dans le passé et encore aujourd'hui, de se rendre coupables, et comme, probablement, il y en aura aussi demain... On peut toujours dire : ce qu'à Dieu ne plaise ! Je crains, hélas, que Dieu, et pour cause, n'y puisse mais.

Si l'on veut donc poser et examiner les choses sereinement, posément, objectivement oserais-je dire, n'y a-t-il pas là une contradiction ? Liberté d'expression, laïcité, et... condamnation d'un propos que je qualifierais de dégoûtant, mais qui ne peut être considéré comme justiciable de poursuites pénales que dans la mesure où l'on confère un caractère sacré au « phénomène » qui en est l'objet.

C'est bien un tel caractère, d'ailleurs, qu'on lui a donné quand on a parlé d'HOLOCAUSTE car il y a là une connotation religieuse que n'a pas le terme plus objectif et plus laïc, si je peux dire, de SHOAH.

Si je heurte certaines consciences, j'en suis désolé et présente mes excuses auprès de ceux-là. Mais j'exprime néanmoins, ce que je crois en conscience devoir ou être en droit d'exprimer.

Liberté, liberté chérie...

Pour aller un peu plus loin et pour terminer ce tour d'horizon, je me bornerai à dire que la tendance est, malheureusement, à s'efforcer de sacraliser les causes que l'on a à cœur, qu'il s'agisse, ce qui est normal, du domaine religieux, mais également d'autres domaines et particulièrement du domaine politique. C'est pourquoi j'ai cité : patrie, nation, république, peuple et même parfois parti dans des circonstances que nous avons connues.

C'est certainement le cas, en ce moment, de la démocratie. C'est le drapeau que l'on brandit depuis les prétendus printemps arabes, qui ne sont pas tous printaniers.

Certes, la démocratie présente bien des avantages, et si elle s'interprète comme le régime où le peuple - laïos - décide de son sort et de son destin en toute indépendance et hors de toute contrainte d'ordre transcendantal, alors je suis tout à fait d'accord.

Mais cela n'exclut même pas que ce peuple décide de confier son sort, volontairement, délibérément, à d'autres que des députés ou des délégués quels qu'ils soient. J'entrevois par exemple qu'il se choisisse un despote éclairé, ce qui, dans une certaine mesure et toutes proportions gardées, me semble avoir été le cas avec le général De Gaulle et François Mitterrand.

Mais que diable, que l'on invoque pas à tous bouts de champs, République et Démocratie comme des dieux intouchables dont ceux qui s'en réclament se font les porte-parole afin de se mettre à l'abri, par là même, de toutes contestations et de toutes critiques. Comment pourrait-on, comment aurait-on le droit de critiquer librement tels ou tels qui se proclament les défenseurs et les gardiens de tels « dieux » : République et Démocratie ?

UNE BONNE INITIATIVE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

Enregistré à la Présidence du Sénat le 22 mai 2015

PROPOSITION DE LOI

visant à abroger le délit de blasphème, encore en vigueur en Alsace-Moselle,

PRÉSENTÉE

Par M. Patrick ABATE, Mmes Éliane ASSASSI, Marie-France BEAUFILS, MM. Michel BILLOUT, Éric BOCQUET, Jean-Pierre BOSINO, Mmes Laurence COHEN, Cécile CUKIERMAN, Annie DAVID, Michelle DEMESSINE, Évelyne DIDIER, MM. Christian FAVIER, Thierry FOUCAUD, Mme Brigitte GONTHIER-MAURIN, MM. Pierre LAURENT, Michel LE SCOUARNEC, Mme Christine PRUNAUD, MM. Paul VERGÈS et Dominique WATRIN,

Sénateurs

(Envoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La problématique de la législation sur le blasphème est inscrite de longue date dans notre Histoire. On peut ainsi remonter au siècle des Lumières quand Voltaire, évoquant le destin tragique du Chevalier de La Barre, dernier condamné en justice, torturé et exécuté pour blasphème en France, faisait la démonstration de l'obscurantisme des lois religieuses et de la nécessité de la liberté de pensée.

La Révolution française de 1789 affirmera la liberté d'expression et de pensée et mettra fin au rôle historique de fondement de l'ordre social que la religion remplissait. Un siècle plus tard, en 1881, la loi sur la liberté de la presse qui s'inscrit dans une philosophie fondamentalement laïque n'interdira pas des débats d'opinions et des campagnes de presse extrêmement violentes entre d'une part les tenants de la Religion et ceux de la laïcité. Cela mettra à mal puis finira par briser l'idée d'un lien naturel et incontestable entre État et Religion. La loi de 1905 sur la séparation des Église et de l'État viendra mettre un point final au débat.

Depuis 1791 il n'existe plus de délit spécifique de blasphème entraînant la privation de liberté. En France le blasphème défini par le dictionnaire Larousse comme étant « la parole ou le discours qui outrage la religion ou la divinité » n'est pas punissable. La Loi sanctionne par contre l'injure et la diffamation des personnes et des groupes, et précisément les attaques contre des groupes religieux lorsqu'ils sont dénigrés en tant que tels. Ce qui est ainsi interdit c'est « l'injure, l'attaque personnelle et directe dirigée contre un groupe de personnes en raison de leur appartenance religieuse » ou l'incitation à la haine raciale ou religieuse. C'est bien l'ordre social et la tranquillité publique qui sont protégés dans notre pays ; dans notre pays, sauf en Moselle et dans les deux départements d'Alsace.

En effet, l'article 166 du code pénal local d'Alsace-Moselle punit tout individu coupable de délit de blasphème d'une peine de prison de 3 ans ou plus. Il dispose que « Celui qui aura causé un scandale en blasphémant publiquement contre Dieu par des propos outrageants, ou aura publiquement outragé un des cultes chrétiens ou une communauté religieuse établie sur le territoire de la Confédération et reconnue comme corporation, ou les institutions ou cérémonies de ces cultes, ou qui, dans une église ou un autre lieu consacré à des assemblées religieuses, aura commis des actes injurieux et scandaleux, sera puni d'un emprisonnement de trois ans ou plus. »

Anomalie de l'Histoire, cet article 166 est un sujet de débat entre certains juristes et certains tribunaux sur la portée de cette disposition et son application possible. Le meilleur moyen de clore ces atermoiements est de supprimer cet article 166 du code pénal local d'Alsace-Moselle. Les représentants des religions d'Alsace-Moselle ont proposé, le 6 janvier 2015 lors d'une audition devant l'Observatoire de la laïcité, d'abroger la législation locale relative au blasphème.

Cet article 166 est l'héritage d'une disposition du code pénal allemand de 1871. Il constitue une anomalie législative dans l'Histoire de notre République. Il fut invoqué plusieurs fois depuis sa création. En 1954 tout d'abord, avec la condamnation en première instance de Perdurer et Sobolev par le Tribunal Correctionnel de Strasbourg avant annulation de la peine par la Cour d'Appel de Colmar. En 2013 ensuite, avec une plainte de la Ligue de Défense Judiciaire des Musulmans contre Charlie Hebdo auprès du Tribunal Correctionnel de Strasbourg.

De fait, l'existence de cette disposition, si désuète qu'elle soit, est encore parfois mobilisée. Dans le contexte actuel de nécessaire affirmation des valeurs de la République et en particulier celle de la Laïcité, il serait de bon augure que le législateur supprime cette disposition entrant en conflit ouvert avec les principes fondateurs de la République.

Le 6 janvier 2015, les ministres des cultes présents en Alsace et en Moselle auditionnés devant l'Observatoire de la Laïcité ont pris position pour l'abrogation de ce délit, arguant l'entrave qu'il constituait à la liberté d'expression.

Alors que le reste du territoire de la République ne reconnaît pas légalement le délit de blasphème, la reconnaissance par l'État de cette spécificité locale liée à l'Histoire tourmentée que ces trois départements ont traversé de la fin du XIX^{ème} siècle au début du XX^{ème} ne se justifie plus, comme cela a pu être le cas en 1919, par le besoin d'intégration progressive des trois territoires rattachés à la France.

Supprimer aujourd'hui l'article 166 du code pénal d'Alsace-Moselle est une nécessité pour faire valoir le caractère inaliénable et indiscutable de la liberté d'expression des citoyens.

PROPOSITION DE LOI **Article unique**

L'article 166 du code pénal d'Alsace-Moselle est abrogé

DE L'ISLAMISME

Une réfutation personnelle du totalitarisme religieux
DE FOUAD LAROUI Robert Laffont (2006)

Max Bayard

Professeur, penseur, auteur prolifique, Fouad Laroui est un franco-marocain qui s'évertue ici à relever les contradictions, les obscurités, les incohérences et les questions sans réponse nichées dans les entrailles du Coran (la parole de Dieu lui-même) qui font débat et soulèvent des polémiques acerbes posant le problème du littéralisme et de l'historicité du Livre saint depuis plus de mille ans.

Autre sujet d'importance, la relation incestueuse entre foi et raison qui d'ailleurs mine toutes les religions. Pour lui, la science rationnelle doit suivre sa route en totale indépendance des dogmes de la foi laissés à la dévotion des croyants.

Le tout formant une arme intellectuelle contre l'intégrisme islamique contemporain dont on déplore les ravages de Kaboul à New-York en passant par Paris ; réflexions intéressantes d'un musulman éclairé et pacifique pour des gens de bonne volonté. Mais lire ce livre n'est pas toujours une partie de plaisir et doit sans doute troubler bien des consciences pieuses.

Et l'auteur de conclure qu'en l'écrivant il a rêvé !

ECOLE PRIVÉE BELGE

Le Boodschapinstituut à Schaerbeek a rompu le contrat d'une institutrice maternelle parce cette dernière n'était pas baptisée, rapporte mercredi brusselnieuws.be.

La direction de l'école maternelle néerlandophone a informé par mail les parents que l'institutrice en question ne pouvait plus exercer au sein de l'établissement catholique schaarbeekois. Une collègue de l'institutrice visée ayant été nommée, il y avait une enseignante de trop et la direction a décidé de ne pas prolonger le contrat de cette dernière.

Les qualités pédagogiques de l'institutrice ne sont nullement remises en cause, précise la direction. "Une condition au sein de l'enseignement catholique est qu'un enseignant soit baptisé pour être nommé", ce qui n'était pas le cas de cette institutrice.

La directrice de l'école précise encore que l'institutrice était parfaitement au courant des risques qu'elle encourait.

Les parents des enfants de troisième maternelle s'étonnent pour leur part que le baptême soit une condition pour être nommé "d'autant plus que c'est une excellente institutrice".

Du côté des responsables de l'enseignement catholique, on rappelle qu'il est normal que les institutrices maternelles soient baptisées étant donné que celles-ci dispensent des cours de religion et que, pour ce faire, elles doivent recevoir un mandat de l'inspection. et la direction a décidé de ne pas prolonger le contrat de cette dernière.

LE PREMIER GÉNOCIDÉ OU LA TRIPLE ALLIANCE

Max Bayard

Un jour, il y a six mille ans environ, Dieu sortit de sa torpeur infinie et créa le monde en seulement six jours.

Mais avant de se reposer, il créa l'homme et la femme à son image et à sa ressemblance, purs et immortels, à condition toutefois de ne pas consommer du fruit qui ouvre à l'intelligence, c'est à dire en restant idiots.

Ayant désobéi devant une pareille tentation, ce couple diabolique trop curieux chuta, rompit la Première Alliance et engendra une humanité corrompue.

Alors Dieu regretta son geste fondateur, se mit en colère et médita longuement sa vengeance qui devait être terrible. Ainsi adopta-t-il une mesure radicale : en provoquant le déluge, il noya tout le monde sauf quelques élus. C'était il y a cinq mille trois cent quarante huit ans en s'appuyant sur le comptage savant du grand Bossuet.

« L'Eternel vit que la méchanceté des hommes était grande sur la terre et que toutes les pensées de leur cœur se portaient chaque jour uniquement sur le mal. L'Eternel se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre et il fut affligé en son cœur. L'Eternel dit : J'exterminerai de la face de la terre l'homme que j'ai créé, depuis l'homme jusqu'au bétail, aux reptiles et aux oiseaux du ciel, car je me repens de les avoir faits. »

Mais il rencontra Noé, le seul qui soit resté juste, irréprochable et sans tache.

« Alors Dieu dit à Noé : la fin de toute chair est arrêtée par devers moi car ils ont rempli la terre de violence. Voici, je vais les détruire avec la terre. Fais-toi une arche de bois de cèdre, et moi, je vais faire venir le déluge d'eaux sur la terre pour détruire toute chair ayant souffle de vie sous le ciel ; tout ce qui est sur la terre périra. »

Noé exécuta tout ce que Dieu lui avait ordonné. Les eaux grossirent pendant cent cinquante jours jusqu'à couvrir les plus hautes montagnes du globe, et « Tous les êtres qui étaient sur la surface de la terre furent exterminés, depuis l'homme jusqu'au bétail, aux reptiles et aux oiseaux du ciel » sauf la petite famille de Noé et les couples d'animaux de chaque espèce ainsi que des semences de toutes les plantes qui survécurent dans l'arche. Celle-ci flotta à la dérive sur les vagues et les courants durant sept mois, et quand les eaux commencèrent à se retirer, elle s'échoua au sommet du mont Ararat qui culmine à 5.165 mètres en Turquie orientale.

Après quoi, Noé qui avait déjà six cents ans, engendra une nouvelle humanité qui devait plaire à Dieu. Celui-ci bénit Noé et ses trois fils, sa femme et les épouses de ses fils, et leur dit : « Soyez féconds,

multipliez et remplissez la terre. Je ne maudirai plus la terre à cause de l'homme, parce que les pensées

du cœur de l'homme sont mauvaises dès sa jeunesse, et je ne frapperai plus tout ce qui est vivant comme je l'ai fait. »

Seconde repentance, seconde alliance de résignation, et un magnifique arc en ciel se déroula sur le monde.

Noé mourut âgé de neuf cent cinquante ans; il y a trois mille neuf cent dix ans à la date d'aujourd'hui.

Hélas, trois fois hélas, l'humanité retomba dans les ornières du mal et Dieu, écoeuré, dut reprendre du métier pour sauver ce qui pouvait encore l'être.

C'est ainsi qu'il envoya son fils unique en rédemption, s'immoler courageusement avec des clous sur une croix de bois, sous les risées du peuple juif qui ne croyait pas en son sacrifice inutile.

Ainsi prit forme dans le sang du seigneur, la Troisième Alliance que célèbrent les évangiles du Nouveau Testament, les dernières paroles de Dieu.

C'est quoi, ça ?

C'est un génocide universel, heureusement purement mythique

C'est un infanticide, par Dieu le père des hommes

C'est un meurtre écologique de tout ce qui vit sur terre

C'est un constat d'échec, l'homme demeurant mauvais dès sa jeunesse, bien qu'à l'image de Dieu son créateur

C'est une amère repentance de celui qui a tout noyé en vain et jure de ne pas recommencer

Avec en conclusion une morale répréhensible :

« Qui répand le sang de l'homme, par l'homme son sang sera répandu. » C'est le commandement de la peine de mort par l'homme pour l'homme.

« Pullulez sur la terre et dominez sur elle » Ouvrant la voie aux abus les plus redoutables pour l'homme lui-même.

Ainsi fait-on parler Dieu dans la Genèse, le livre I de la Bible, l'alpha et l'oméga des monothéismes juif, chrétien et musulman dans le monde entier, pour les adultes et même pour les enfants comme en témoignent des éditions récentes joliment illustrées, bon marché, que l'on trouve même dans les bibliothèques publiques laïques.

J'ai trouvé sans peine au rayon jeunesse, deux ouvrages sur Noé et son arche, l'un aux éditions Jeunesse Sans Frontières (2004) et l'autre chez Bayard (2004 également) où il est expressément écrit que « tout ce qui vivait mourut, sauf Noé, sa famille et les couples d'animaux, à l'abri dans l'arche » et dans le précédent, tout aussi explicite : « Tout être vivant qui se meurt sur la terre fut détruit : « Hommes, animaux domestiques, reptiles et oiseaux du ciel. Il ne resta que Noé et ceux qui étaient avec lui dans l'arche. »

Dans Noé ou la paix retrouvée (Gallimard Jeunesse - 1995) François Lemoine avance l'idée que le déluge et l'aventure de l'arche pourraient avoir une réalité historique.

Il s'appuie pour cela sur le fait que de nombreux peuples des quatre continents ont gardé sous formes de mythes ou de légendes, le souvenir d'un déluge aux origines de leur histoire, et proche du récit biblique - traces de missionnaires chrétiens ? Toujours est-il que l'Express du 14 juin 2007 contenant un dossier « La Bible, derniers mystères » n'hésitait pas à écrire en gros caractères que « malgré plusieurs tentatives, le phénomène du déluge raconté dans la Genèse n'a jamais pu recevoir d'explication convaincante » c'est à dire scientifique. Ce qui est plus raisonnable.

Pourtant et contre toute évidence, le Coran fait lui aussi parler Noé dans la sourate 71, versets 25 à 29.

25 - A cause de leurs fautes, ils (les hommes qui n'adoraient pas Allah, ne le craignaient pas et ne lui obéissaient pas) ont été noyés, puis on les a fait entrer au feu (ce qui est une nouveauté) et ils n'ont pas trouvé en dehors d'Allah, de secoureurs (exit Jésus)

26 - Et Noé dit « Seigneur, ne laisse sur la terre aucun infidèle. »

27 - « Si tu les laisse en vie, ils égarent Tes serviteurs et n'engendreront que des pécheurs infidèles. »

28 - Seigneur ! Pardonne-moi et à mes père et mère et à celui qui entre dans ma demeure croyant, ainsi qu'aux croyant et aux croyantes ; et ne fais croire les injustes qu'en perdition.

On sait qu'ils sont encore nombreux et agissants, de New York à Kaboul en passant par Londres et Bagdad (en attendant d'autres cibles) à se souvenir de ce voeu de Noé (Nuh en arabe) Seigneur, ne laisse sur la terre aucun infidèle » Ce qui, bien sûr, plaît à Dieu.

Voltaire, toujours à l'affut du ridicule, n'a pas manqué d'en rire en négligeant par trop l'horrible noyade universelle. Ainsi, d'où venait le déluge ? Des cataractes du ciel (trad. Lemaître de Sacy - 1667) qui n'existent pas.

Comment la petite famille de Noé a-t-elle pu suffire à elle seule pour nourrir et entretenir plus de deux mille espèces d'animaux aux moeurs variées ?

Comment l'arche de trois cents coudees a-t-elle pu contenir tous leurs aliments et leur litière pour dix mois ?

Comment étaient les prairies au sortir de l'inondation ?

« Ceux qui écrivaient cela n'étaient pas, comme vous voyez, grands physiciens, l'écriture sainte n'est qu'une subtilité de l'esprit » dit-il, c'est à dire une vue de l'esprit, fruit d'une imagination surchauffée, de l'enthousiasme et du pire mysticisme d'une poignée d'illuminés.

D'ailleurs, relève notre érudit « Noé ne se trouve chez aucun ancien profane » (Homère, Hésiode, Hérodote) quand les pères de l'église ont complètement fantasmé sur le sujet (Origène, Augustin, Ambroise et d'autres.)

On sait aujourd'hui de science sûre :

Que la terre a environ 4,5 milliards d'années

Que c'est vers 3,8 milliards d'années qu'apparurent les premières manifestations de la vie dans l'océan primordial.

Que dans la succession des temps géologiques, on trouve les fossiles d'innombrables animaux qui peuplent

les mers, la terre et les airs, mais dont ne parle pas la Bible ; en particulier au Trias, au Jurassique et au Crétacé, entre 250 et 60 millions d'années qui connurent des reptiles marins, des reptiles volants et de nombreuses espèces de dinosaures de grande dimension (jusqu'à 23 mètres).

Que ceux-ci disparurent les uns après les autres avant même l'apparition de l'homme.

Que celui-ci nait en Afrique orientale au Paléolithique il y a seulement 2,5 millions d'années (mais pas 6.000 ans !) : c'est l'homo habilis, suivi de l'homo érectus, puis de l'homme de Neanderthal et enfin l'homme de Cro-Magnon ou homo sapiens sapiens, notre valeureux ancêtre commun depuis 30.000 ans, qui inventa l'écriture il y a 5.000 ans.

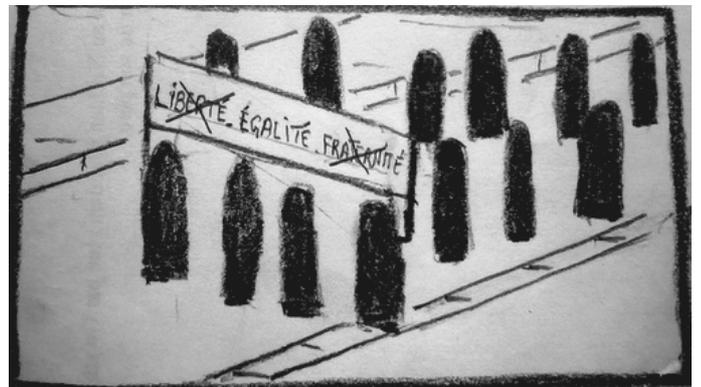
Il ressort de tout cela que les auteurs de la Genèse sont des quasi contemporains mal informés et délirants, et que la sinistre aventure de Noé n'est qu'un mythe absurde et criminel qui devrait faire horreur à l'humanité plutôt que d'amuser les enfants aux quels on cache le pire.

Quoi qu'il en soit, les églises « vénèrent l'Ancien Testament comme vraie parole de Dieu »

Ainsi, Libération du 7 juillet 2007 contient le compte-rendu d'une visite du musée créationniste de Petersburg, dans le Kentucky, U.S.A., où l'on tient à prouver par mille astuces grossières, contre les évidences de la saine raison, l'historicité de la création du monde en six jours par la seule volonté de Dieu.

Conclusion de deux professeurs d'un lycée local au sortir du musée : « Quelles âneries nos élèves vont bientôt nous sortir ? » Ce qui hélas a déjà commencé dans les collèges publics français où le trouble s'installe avec l'enseignement désormais obligatoire du fait religieux, véritable attentat contre la laïcité constitutionnelle de la République.

QUAND L'ISLAM S'ÉVEILLERA



Dessin Jeangus

Manifestation féministe en pays de charia

FOULARDS ANTI-INTÉGRISTES

Victoria Thérame

Dans un grand magasin, aux mille parfums, scintillant de boules dorées, au rayon des foulards, un bisbillement inattendu se faisait entendre. On pouvait surprendre cet étrange dialogue :

Je respire la lumière disait le foulard blanc, j'auréole de clarté, j'agrandis l'espace, je suis le top du luxe !

Le foulard rouge disait :

Mais non, la lumière c'est moi ! J'active la circulation du sang, je guéris de la faiblesse, je suis la santé !

Le bleu le coupa :

-Baliverne ! La pureté, la jeunesse ! La luminosité, c'est moi !

Le jaune s'esclaffa :

-Vous n'y comprenez rien ! L'incandescence, c'est moi ! C'est tellement évident ! Je ressemble aux rayons du soleil, je flamboie, je suis l'enthousiasme !

Enfin, le noir donna son avis :

-Vous êtes tous dans l'erreur ! Je suis la flamme intérieure, la grâce suprême !

-Ridicule ! protestèrent les autres à l'unisson, tu es absence de couleur, tu es un éteignoir, la négation de la vie, le deuil !

C'est alors qu'une femme très antipathique, au visage fermé, entièrement de noir vêtue comme une sorcière des temps lointains, encapuchonnée dans un obscur fichu religieux qui lui faisait une figure d'hamster, mis la main sur le foulard noir, tâtant le tissu avec méfiance.

-Tu vois, dit le Rouge, tu es choisi par une créature aussi bizarroïde que déplaisante qui n'inspire que méfiance !

-Visiblement, fit le Jaune, une ennemi de la danse, du rire et de la liberté !

-Assurément d'une région liberticide ! Tu devrais, affirma le Blanc, refuser de partir avec cette patibulaire figure !

-Comment faire ? dit le Noir, elle me tripote déjà ! Aidez-moi ! Je n'y arriverai pas seul ! Ses doigts inquiétants s'enfoncent dans ma trame ! Mordez-lui la main !

-Nous n'avons pas de dents !

-Pas de piquants !

-Pas de cornes, pas d'épines !

-Mais vous pouvez faire des noeuds ! Etrangler son poignet ! Couper la circulation de son sang !

-Ah ! Bonne idée !

Et ainsi, les foulards sortirent de leur casier, roulés sur eux-mêmes, avec la lenteur et le glissando des serpents, grimpèrent sur la main de la Dracula, qui soudain se sentit capturée par ces étranges foulards, se mit à crier, attirant une vendeuse, qui pensa aussitôt qu'elle essayait de voler tous ces beaux fichus de soie !

-Vous tentiez d'emporter ces articles, Madame ! J'appelle le Contrôle !

-Mais pas du tout ! Ce sont eux qui m'attaquent ! S'accrochent à moi ! M'enserme le poignet !

-C'est ça ! Moquez-vous de moi ! Les foulards ne sont ni serpents, ni des plantes grimpantes, on aura tout vu !

Pendant ce temps, les foulards s'étaient sagement réinstallés dans leurs casiers.

-On ne me parle pas sur ce ton ! dit la vilaine, avec son air répressif, ses cheveux prisonniers, son ton autoritaire, je m'en vais !

-Je crois qu'il vaut mieux, madame !

La sorcière et la vendeuse s'étant éloignées, les foulards éclatèrent de rire !

-Notre stratagème a bien marché ! Vous imaginez la vie avec cette caricature !

C'est alors que s'arrêta devant le stand, une femme super élégante et sexy, vêtue de noir, de blanc, de rouge avec des escarpins bicolores de belle qualité. Elle prit dans ses mains le foulard noir, qui rosit de plaisir.

-Voyez ce que je disais, fit-il à ses amis, le noir c'est la grâce suprême !... Je crois que je vais vous quitter, les copains, bonne chance !

-Le noir et le blanc ! précisa le foulard blanc.

-Le noir, le blanc et le rouge ! insista le foulard rouge.

Mais la femme harmonieuse comme une figure de mode, hésita, puis, prit aussi les autres foulards, le blanc, le rouge, le jaune, le bleu et se dirigea vers la caisse !

Ravis d'être réunis, les cinq foulards s'écrièrent :

-Hourra ! Avec une telle femme, nous allons avoir une vie pleine de rires, de chants, de danses, une vie de liberté !

LES VIKINGS à ROUEN

JC Dubois

C'est le spectacle proposé à ROUEN jusqu'au 27 septembre 2015, en projection sur la façade de la cathédrale .

L'Eglise catholique a beau gommé les Vikings de l'Histoire de France, ce fut un fait historique pendant 3 siècles sur la partie NORD de la France ; ces navigateurs qui remontèrent tous les fleuves et rivières qui se jettent dans la Mer du Nord et la Manche, firent reculer le christianisme

Nos ancêtres les GAULOIS retournèrent à leurs cultes celtiques ...eh oui.

Comme il fallait un peu s'y attendre à ROUEN, un spectacle est proposé, jumelé à une projection de JEANNE D'ARC sur la façade de la cathédrale .

Pour de nombreux auteurs comme Henri GUILLEMAIN (catholique), JEANNE D'ARC est une icône qui ne peut pas avoir existé en tant que personne historique unique, tant son histoire est fantasmée .

Partie de VAUCOULEURS, situé hors du Royaume de France dans le "St Empire Romain Germanique ", on ne voit pas comment une paysanne analphabète aurait pu entendre parler du Roi de France ...

Monter à cheval était interdit, pour une femme du peuple (vulgaire) et encore moins pour un manant .

Pour conduire une bande armée, il fallait participer à des tournois pour se distinguer et bénéficier de ressources financières très conséquentes.

Nous passerons sur sur les épisodes de BOURGES où elle approche le Roi ! puis d' ORLEANS ! du roman à l'eau de rose .

On nous dit qu'elle sera faite prisonnière à ROUEN par les ANGLAIS, qui vont la livrer aux BOURGUIGNONS de BEAUVAIS qui sont les pires ennemis des ANGLAIS .

Une fois jugée comme sorcière à BEAUVAIS, en territoire bourguignon, elle sera rendue aux Anglais, et va donc retourner à ROUEN pour y être brûlée vive, c'est-à-dire vivante !

Ce qui est certain dans ces périodes barbares du catholicisme, c'est que des dizaines de femmes, des centaines furent brûlées en place publique chaque année.

Les femmes qui atteignaient la trentaine ou la quarantaine s'émançaient de la dictature masculine. Les maris étant souvent décédés.

Le clergé catholique s'occupaient de la régulation et les faisaient envoyer au bûcher.

Car la femme a toujours été l'ennemie dans les religions monothéistes.

MARKETING

Raymond Roze des Ordon

Selon l'article L121-1 du code de la consommation (loi 2008-776 du 4 août 2008) :

I.- Une pratique commerciale est trompeuse si elle est commise dans l'une des circonstances suivantes :

1° Lorsqu'elle crée une confusion avec un autre bien ou service, une marque, un nom commercial, ou un autre signe distinctif d'un concurrent ;

2° Lorsqu'elle repose sur des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur et portant sur l'un ou plusieurs des éléments suivants :

a) L'existence, la disponibilité ou la nature du bien ou du service ;

b) Les caractéristiques essentielles du bien ou du service, à savoir : ses qualités substantielles, sa composition, ses accessoires, son origine, sa quantité, son mode et sa date de fabrication, les conditions de son utilisation et son aptitude à l'usage, ses propriétés et les résultats attendus de son utilisation, ainsi que les résultats et les principales caractéristiques des tests et contrôles effectués sur le bien ou le service ;

c) Le prix ou le mode de calcul du prix, le caractère promotionnel du prix et les conditions de vente, de paiement et de livraison du bien ou du service ;

d) Le service après-vente, la nécessité d'un service, d'une pièce détachée, d'un remplacement ou d'une réparation ;

e) La portée des engagements de l'annonceur, la nature, le procédé ou le motif de la vente ou de la prestation de services ;

f) L'identité, les qualités, les aptitudes et les droits du professionnel ;

g) Le traitement des réclamations et les droits du consommateur ;

3° Lorsque la personne pour le compte de laquelle elle est mise en œuvre n'est pas clairement identifiable.

II.- Une pratique commerciale est également trompeuse si, compte tenu des limites propres au moyen de communication utilisé et des circonstances qui l'entourent, elle omet, dissimule ou fournit de façon inintelligible, ambiguë ou à contretemps une information substantielle ou lorsqu'elle n'indique pas sa véritable intention commerciale dès lors que celle-ci ne ressort pas déjà du contexte.

Dans toute communication commerciale constituant une invitation à l'achat et destinée au consommateur mentionnant le prix et les caractéristiques du bien ou du service proposé, sont considérées comme substantielles les informations suivantes :

1° Les caractéristiques principales du bien ou du service ;

2° L'adresse et l'identité du professionnel ;

3° Le prix toutes taxes comprises et les frais de livraison à la charge du consommateur, ou leur mode de calcul, s'ils ne peuvent être établis à l'avance ;

4° Les modalités de paiement, de livraison, d'exécution et de traitement des réclamations des consommateurs, dès lors qu'elles sont différentes de celles habituellement pratiquées dans le domaine d'activité professionnelle concerné ;

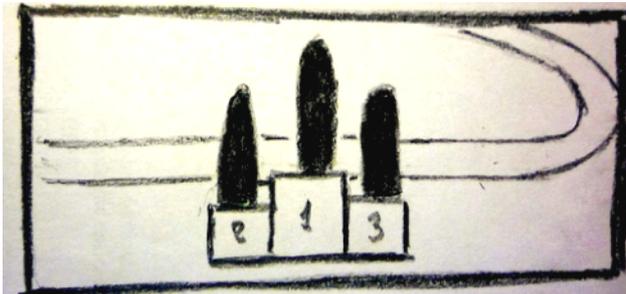
5° L'existence d'un droit de rétractation, si ce dernier est prévu par la loi.

III.- Le I est applicable aux pratiques qui visent les professionnels.

Peines possibles

Modifié par LOI n°2008-776 du 4 août 2008 - art. 83 Les pratiques commerciales trompeuses sont punies des peines prévues au premier alinéa de l'article L. 121-6 du code de la consommation. Il prévoit deux ans d'emprisonnement accompagnés d'une amende de 300 000 euros.

UNE BONNE NOUVELLE



Dessin Jeangus

Les monarchies rétrogrades du Moyen - Orient ont enfin accordé aux femmes le droit de faire du sport de compétition. Elles peuvent maintenant envisager de monter sur le podium aux prochains Jeux Olympiques !

BRÈVES

Max Bayard

LAÏCITÉ

C'est la grande affaire dont on parle en cette rentrée scolaire 2015 - (sauf dans l'enseignement confessionnel). Ainsi est lancé *l'enseignement moral et civique (EMC)* du primaire au secondaire, ce qui d'ailleurs inquiète les professeurs qui n'ont encore reçu aucune formation là-dessus. L'enseignement « moral » est en fait l'enseignement de la laïcité à la française avec son vivre-ensemble dans la paix sociale et le respect des différences dans la République indivisible.

« Une laïcité de conscience, de conviction, et pas de réglementation ou de prescription, dans le lignée de Jules Ferry » dit l'historien Claude Lelièvre dans Le Monde du 1^{er} septembre.

Or dès le cycle 2 (CP-CE1-CE2), la laïcité est définie comme « *la liberté de penser et de croire ou de ne pas croire* », toujours d'après Le Monde. *Liberté de ne pas croire* : voilà bien une immense nouveauté car cela ne figure ni dans la constitution (article Premier) ni dans aucune loi, pas même celle de 1905.

C'est à coup sûr un progrès significatif qui maintenant devrait entrer dans le droit positif pour la protection de tous ceux qui se disent « sans religion » : ils étaient 43% en 1999 selon Le Monde des Religions de mars-avril 2004, page39.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire !

LES COQS CUBAINS CHANTENT À MINUIT

Tierno Monénembo

Seuil 2015 17€

Tierno Monénembo est un écrivain guinéen de 68 ans réfugié en France depuis 1973, qui a plusieurs livres importants à son actif, dont *Le Roi de Kahel*, prix Renaudot 2008. Le présent roman tourne autour de Tierno Alfredo (alias El Palenque), Guinéen par son père célèbre saxophoniste. Il est venu de Guinée à Cuba à la recherche de ses origines, sa mère étant Cubaine, mais décédée, dont il garde quelques souvenirs et dont il a retrouvé la tombe qu'il fleurit quotidiennement.

Durant ce séjour à La Havane, il rencontre un marginal nommé Poète passionné du poète iranien ancien Omar Khayyâm dont on ne sait s'il est hédoniste ou mystique; qui fréquente un vieux curé sans ouailles dans une église vide ; mais qui dit ceci : – « Pourquoi voulez-vous qu'un homme qui ne croit même pas en Dieu croie en l'athéisme ?

Le problème n'est pas de croire ou de ne pas croire, le problème - enfin, la solution - c'est de laisser s'envoler son imagination. Vous savez pourquoi je ne me suis pas fait catholique, ou juif, ou musulman, ou communiste ? A cause des dogmes ! Le dogme, voilà ce qui brise les ailes de l'imagination. Si tout est établi dès le début, où est le plaisir de l'aventure ?

Souvenons-nous que les philosophes des Lumières étaient anti dogmatiques et pas nécessairement athées. Alors, l'athéisme est-il une croyance ? A-t-il des dogmes ?

DE LA STATISTIQUE

André Caroy

Dictionnaire Larousse : Probabilité : mesure des chances de réalisation d'un événement aléatoire ; rapport du nombre des résultats favorables à l'événement au nombre des résultats possibles.

Commentaire : La probabilité est le rapport des cas favorables au nombre des cas possibles lorsque ces derniers sont regardés comme également probables.

Exemple 1 : pour un dé (6 faces), l'espoir de sortir le 5 en un essai. La probabilité des cas favorables est de 1/6 chances de sortir le 5.

Exemple 2 : pour une pièce de monnaie (2 faces), si j'espère sortir le pile en la lançant avec un essai, la probabilité est 1/2. Tout le monde sait cela, mais complétons : soit un événement de probabilité P, la probabilité qu'il n'ait pas lieu est de 1 - P. Ainsi, dans l'exemple n°1 : $1 - 1/6 = 5/6$ pour un essai unique, et pour n essais, les mathématiques prouvent que c'est $(1 - P)$ puissance n. soit pour dix essais : 0,161505582.

Pour la suite, les mathématiques prouvent que pour avoir 99,9 % de chances de tomber sur le bon numéro avec un dé, il faut 38 essais. Pour le même nombre de chances à la roulette, il faut 252 essais, à la loterie (7 chiffres) il faut 69 millions d'essais.

Une personne qui joue à la loterie a donc peu de chances de gagner, mais si 69 millions de personnes jouent en même temps, il y a 99,9 % de chances pour que l'une d'entre elles gagne.

Christian de Duve, dans son livre : Sept vies en une, Mémoires d'un Prix Nobel (Nobel de Médecine en 1974), écrit, à l'âge de 95 ans en 2012, quelques mois avant son euthanasie en mai 2013 :

p. 302 : l'erreur est de confondre hasard et improbabilité. Ce n'est pas parce qu'un phénomène est régi par le hasard qu'il devient automatiquement improbable, tout dépend du nombre d'occasions qui lui sont données de se produire, relativement à sa probabilité. (Voir exemple cités plus haut).

Bien entendu, la loterie ne fonctionne pas ainsi, mais il pourrait en être autrement pour l'évolution. De Duve donne un exemple expliqué du mimétisme...

p. 303...il est important de définir clairement l'événement dont on estime la probabilité. Au bridge, le nombre total des distributions possibles des 52 cartes parmi les quatre joueurs est de cinquante milliards de milliards de milliards. C'est dire que la même répartition des cartes ait jamais été distribuée depuis que le jeu existe est proche de zéro. Mais ce qui intéresse le joueur, ce n'est pas ce chiffre, mais la chance de réussir un contrat, par exemple, trois sans atout.

A en juger par la fréquence avec laquelle un tel contrat est réussi en une soirée, l'événement devient banal.

De même, le nombre de séquences que l'on peut réaliser avec des acides aminés appartenant, comme les constituants d'une protéine, à vingt espèces différentes devient matériellement irréalisable avec des longueurs

dépassant une trentaine d'acides aminés. Il faudrait une masse équivalente à 10 puissance 54 fois la masse de l'univers pour contenir un exemplaire de chaque séquence possible de cent acides aminés, la longueur d'une petite protéine naturelle...

Ce fait a été utilisé par les partisans du « dessein intelligent » comme argument massue contre la notion que la vie a pu naître naturellement. Ils ne tiennent pas compte du fait que la sélection naturelle ne joue pas sur les séquences comme telles, mais sur des caractères structuraux ou fonctionnels, tels qu'une activité enzymatique, par exemple, réalisables avec de très nombreuses séquences différentes.

Surtout, l'argument néglige l'itinéraire parcouru pour atteindre une séquence donnée. D'après ce que nous savons, les protéines d'aujourd'hui sont nées par la combinaison modulaire de nombreux intermédiaires (par la biais de gènes d'ADN ou d'ARN) de séquence croissante dont chacun a été produit en un nombre suffisamment petit pour faire l'objet de la sélection naturelle.

Toujours dans sa sixième partie : Le temps de la réflexion 1985 - 2012,

p. 316 : Je refuse le dualisme cartésien « matière - esprit », « corps - âme » etc... parce que je pose la question de la nature du lien par lequel les deux communiquent, matière ? esprit ? ou les deux ? Descartes ne se prononce pas sur cette question à propos de ses « esprits animaux » dont la terminologie est presque contradictoire.

Selon des spécialistes et aussi de Noël Rixhon dans Conscience Athée (dirigeant fondateur de l'Association Belge des Athées), lorsque des chrétiens prient Dieu dans toutes les langues, ils mettent en action eux-mêmes dans leur corps des hormones qui sécrètent par exemple des endorphines (sérotonine, dopamine, etc...) qui provoquent apaisement, bien-être et même amélioration de l'état général.

C'est le même procédé qui fait penser aux personnes que l'homéopathie peut guérir : ce qu'elle peut apporter, c'est en effet une amélioration temporaire, tout comme le provoquer un placebo. La simple conviction qu'une personne, par imposition des mains, a un pouvoir guérisseur découle du même procédé. Mais il y a danger lorsque l'on croit que ces médecines douces peuvent remplacer un traitement réel, même si elles peuvent apporter quelque chose comme un meilleur moral.

p. 316, suite : L'autre dualisme que je rejette est celui qui voit dans l'univers existant l'oeuvre d'un créateur, Grand Architecte, Maître Horloger ou toute autre représentation anthropomorphique tirée de notre expérience journalière.

Avec d'autres, je demande qui a créé le Créateur. Si on me répond : « Il n'a pas été créé, il est. », je demande pourquoi on juge nécessaire de faire appel à lui. Pour quoi ne pas voir, tout simplement, le monde comme étant lui-même - même incréé, la seule réalité qui inclut tout, y compris nous - même ?

Déjà Voltaire s'inquiétait qu'une si belle horloge n'ait pas d'horloger...

Hubert Reeves dit : il y a là quelque chose qui dépasse notre intelligence, je ne sais pas, dit - il, et il faut attendre des intelligences supérieures qui pourront expliquer ce qu'on ne sait pas encore expliquer.

LE CORAN INCOHÉRENT

Max Bayard

Abou'l Qacin dit Mahomet était un Mecquois qui ne savait ni lire ni écrire.

Il est mort en 632 âgé de plus de soixante ans.

Il se disait l'Envoyé de Dieu dont il recevait la Parole de la bouche de l'ange Gabriel qui lui rendait visite dans des instants de transe. On l'appelle aussi l'Inspiré d'Allah.

Ce qu'il entendait, il le répétait à ses compagnons qui le notaient soit dans leur mémoire, soit sur divers supports à leur portée : tessons de poteries, pierres plates, omoplates de moutons ou de chameaux, pétioles de palmes, etc.

Et c'est seulement une bonne centaine d'années après sa mort qu'il a été mis de l'ordre dans tout cela, supprimant ou ajoutant telle sourate, réécrivant des versets devenus « sublimes », fixant le canon définitif d'un Livre invariant qui ne doit pas être traduit en une langue étrangère. C'est pourquoi par exemple les petits africains apprennent l'arabe ancien dans les écoles coraniques (madrasas) pour ensuite réciter des pages entières du Coran qu'ils ne comprennent pas toujours ! Et ça commence à venir en France !

Un livre sacré donc, indiscutable aux yeux des croyants, mais dont beaucoup de connaisseurs savants disent qu'il contient des contradictions et des incohérences.

Les modernistes vont plus loin en soulignant ses archaïsmes typiques de l'époque du Prophète qui n'ont plus leur raison d'être dans nos pays modernes et démocratiques d'Occident. Mais personne n'ose vraiment réviser le texte et c'est la pratique quotidienne qui s'en charge discrètement.

Ce qui se heurte au rigorisme wahhabite saoudien et son rejeton qatari, le salafisme de mauvaise réputation dans nos banlieues. Avec à l'horizon la barbarie de l'Etat islamique d'Iraq et de Syrie et plus loin, les Talibans.

Question : peut-il y avoir un islam français ?

En vérité, le Coran a des concurrents : les nombreux recueils de hadiths, les propos courants de Mohamed recueillis par ses fidèles proches, et par lesquels il régissait des situations de la vie quotidienne, publiques ou privées, parfois intimes, comme l'hygiène corporelle et la sexualité.

Pour les croyants, ces paroles souvent apocryphes ou peu claires, demeurent des guides aujourd'hui encore en complément du Coran et alimentent parfois le rigorisme dans des esprits fanatisés.

Rappelons pour terminer que l'islam est né d'une lutte sévère contre le culte des idoles et qu'à ce titre il est de tradition ancestrale chez les sunnites de ne pas représenter le visage supposé de Mahomet.

GUERRE DE CIVILISATION ?

Max Bayard

La civilisation française c'est :
 la République
 le suffrage universel
 les libertés publiques et individuelles
 les droits de l'homme
 l'abolition de la peine de mort
 la laïcité garantissant dans la paix civile le pluralisme religieux et la liberté de conscience, dont l'athéisme
 le statut de la femme
 pas de discriminations sexuelles
 la monogamie
 l'économie libérale
 la consommation de porc
 la promotion des sciences exactes
 la diversité des arts dont la musique, la peinture et la caricature

Or on sait bien que c'est tout cela que rejette et combat le califat de Daech par sa barbarie ramenant l'humanité à plus de mille ans en arrière.

Et que font nos avions au-dessus de l'Irak et nos hommes sur le sol malien ?

Le 12 septembre 2001 j'écrivais ceci dans mon carnet : Divers groupes fanatiques, des « fous de Dieu » islamiques, arabes ou non, très organisés, bien équipés, profitant de complicités mondiales, affichent leur sinistre et ferme ambition de hisser leur drapeau noir sur les capitales occidental-chrétiennes d'Amérique du Nord et d'Europe.

Ceci mérite approfondissement s'agissant selon certains de l'apparition d'une véritable guerre d'un nouveau type ouvrant les portes du XXIème siècle.

Des intellectuels islamistes disaient récemment au philosophe Marcel Gauchet « Nous allons vous vaincre car votre monde est en décomposition ».

Et d'autres témoignages vont dans le même sens.

Dans Soumission, son dernier roman, Michel Houellebecq annonce que la France sera islamisée en 2022 par la volonté populaire exprimée lors d'une élection présidentielle. Il est depuis sous protection policière rapprochée !

Reste à rappeler que le drapeau noir de Daech au message religieux (« Il n'y a de Dieu que Dieu et Mahomet est son messenger ») est celui des premiers combattants du temps de Mahomet au VII siècle, c'est-à-dire, des premières conquêtes musulmanes par le fer et par le sang.

Mieux vaut le savoir !

Suite des brèves de Max Bayard

Dans mon journal de ce matin, un vieil organiste apporte l'indispensable précision suivante :

Lors des enterrements, les vulgum pecus cadaverum catholicismus entrent à l'église les pieds devant, quand les de cujus prêtres, chanoines, évêques et autres mitrés, entrent la tête en avant, fonçant vers le paradis.

Preuve supplémentaire mais inattendue que nous ne sommes pas tous égaux devant la mort.

Le titre en couverture du mensuel « philosophie MAGAZINE » de septembre 2015 est aguicheur : il annonce en « EXCLUSIF » une « Rencontre avec le successeur du dalai-lama ».

Mais c'est faux, car Sa Sainteté le 17^{ème} Karnapa, « Bouddha vivant », dont il s'agit, Ogyèn Trinlé Dorjé, que Michel Eltchaninoff a effectivement rencontré à Dharamsala en Inde du nord, (en audience publique ou privée ?) n'a jamais été désigné officiellement comme véritable successeur présomptif du vieux et toujours agile d'esprit Tenzin Gyatso, qui d'ailleurs imagine qu'il n'aura peut-être pas de successeur, rivalité avec la Chine oblige. Et c'est lui qui dira le moment venu, contrairement à la tradition millénaire, qu'il ne se réincarnera pas ; d'où l'inutilité de rechercher un successeur parmi les petits enfants du Pays des Neiges sur le Toit du Monde.

A cela s'ajoute qu'en définitive l'article néglige totalement de se prononcer sur la nature profonde du bouddhisme polythéiste tibétain pétri de mystères dans le secret de ses monastères, de légendes à dormir debout et de pratiques cultuelles archaïques : recherche vaine de l'Eveil, moulins à prières, grande prosternation sur des kilomètres de chemins poussiéreux ou de routes asphaltées, paroles magiques et idolâtrie. On est loin des manuels de bonheur pour Occidentaux en mal être !

Une revue qui sur ce point tourne le dos aux enseignements des Lumières : Voltaire revient !



Moulin à prières cinq cylindres sans diesel !

SABRE ET GOUPILLON, EN AVANT !

J.M. Capmarty

J'ai reçu un courrier de M. Luc Ravel, Evêque aux Armées Françaises, dont voici la teneur :

Chers amis,

En 1986, par décision de Saint Jean-Paul II, le vicariat aux armées françaises était érigé en diocèse aux armées et entré dans le périmètre de la conférence des évêques de France.

Se dotant peu à peu des structures administratives nécessaires, ce jeune diocèse s'est organisé autour de sa mission propre : assurer le soutien moral et l'accompagnement spirituel des soldats français et de leurs familles, où qu'ils se trouvent sur le territoire national et à l'international.

Nommé il y a cinq ans évêque aux armées, j'ai vu la nécessité de renforcer le cœur du diocèse pour mieux répondre à sa mission d'aumônerie catholique de l'armée française.

Accueillant la Providence, fort du soutien de Rome, j'ai lancé en 2011 le projet ambitieux de la Maison Saint-Louis, en contractant un bail à construction sur une partie de l'immeuble de la Congrégation des Sœurs du Bon Secours, mitoyen des locaux administratifs du diocèse et situé rue Notre Dame des Champs dans le sixième arrondissement de Paris.

Je passe une page pour arriver à l'essentiel :

Le budget global du projet s'élève à 5 millions d'euros.

Financé à hauteur de 3.000.000 € sur les fonds propres du diocèse et de 1.700.000 € par des dons récoltés depuis trois ans auprès des amis du diocèse, le projet, démarré en septembre 2013 atteint aujourd'hui sa phase finale.

Le gros oeuvre est achevé. L'étape en cours vise l'aménagement intérieur. Le chantier confié à l'entreprise Chapelle, filiale du groupe Léon Grosse, dont la réputation est fermement établie, sera livré à l'été 2015.

A ce stade ultime, nous avons besoin de vous.

Il reste 3000.000 € à trouver pour financer la dernière tranche de travaux et permettre l'inauguration à l'automne prochain.

Je me demande encore pourquoi je fus destinataire de cette missive (Ite, Missa est !) En conclusion, M. Ravel nous danse un boléro de charme et termine par :

Inscrivez votre nom dans le grand livre d'or de la Maison Saint-Louis.

Maintenant, découvrez page suivante comment vous allez financer cette maison avec vos impôts ! Il suffit de lire ce qui est écrit en petits caractères en bas, sous Code postal et Ville.

MÈRE DE LA BÉATITUDE IMMORTELLE

Pour certains, c'est l'événement de cette fin de semaine, Sri Mata Amritanandamayi Devi, dite Amma, est à Pontoise (Val-d'Oise). Si son nom n'évoque pas grand-chose à la plus part des Parisiens, cette Indienne de 59 ans représente pour d'autres l'incarnation de la compassion et de l'amour. Retour sur cette personnalité hors du commun.

Source - <http://www.jolpress.com/amma-indienne-pontoise-dieu-spiritualite-article-814259.html#R8tCPPalgFuScZhO.99>

Du haut de son 1m49, cette petite dame attire les foules sur son passage. Originnaire du Kérala, région au sud-ouest de l'Inde, elle prêche l'amour à travers le monde et son succès ne fait que croître. "L'amour est notre véritable essence. L'amour ne connaît pas de frontières de caste, de religion, de race ou de nationalité. Nous sommes tous des perles enfilées sur le même fil de l'amour", enseigne-t-elle.

Après Paris, Amma (terme qui signifie "mère" en hindi) se rendra à Toulon, le premier week-end de novembre. Ces deux rencontres en France s'inscrivent dans le cadre de son tour en Europe, parcourant onze villes dans huit pays, au cours duquel elle devrait étreindre près de 160 000 personnes.

Elle a pris dans ses bras 30 millions de personnes

Parce que la spécificité d'Amma, c'est de câliner les personnes qui se présentent à elle et de leur délivrer un message d'amour et de paix. Sur fond de chants spirituels et traditionnels indiens, des foules défilent devant elle pour cet instant intime et fort en émotion.

En trente ans, elle a étreint plus de 30 millions de personnes. Ainsi cherche-t-elle à aider l'humanité souffrante grâce à ses paroles et à son étreinte maternelle. D'innombrables personnes contribuent aujourd'hui dans le monde entier à cet effort, à cette manifestation d'amour.

Son parcours

Amma serait née le 27 septembre 1953, dans une famille modeste de pêcheurs. Ses parents l'ont appelée Soudhamani. Pendant son enfance, suite à des problèmes familiaux, elle aurait dû quitter sa maison pour vivre à la rue. De là, elle aurait mené une vie ascétique, toute tournée vers les autres. Soudhamani devint alors "Mata Amritanandamayi", ce qui veut dire "Mère de la Béatitude immortelle".

Très vite, elle devient une maîtresse spirituelle qui finit par attirer autour d'elle de nombreux disciples. Elle fonde des foyers qui peuvent accueillir plusieurs milliers de résidents et de visiteurs, qui cherchent à s'inspirer de la vie d'Amma.

Création d'une ONG

Amma a d'ailleurs fondé une ONG ("Embracing the World") à but humanitaire et écologique dont le siège est au Kérala. Son organisation a développé, depuis plus de 20 ans, un vaste réseau d'œuvres caritatives, qui distribue de la nourriture, construit des logements pour les plus démunis, offre des pensions pour des veuves et dispense une éducation et formation professionnelle aux jeunes en difficultés.

L'ONG a aussi développé un campus universitaire qui, en quelques années, est devenu une figure de proue dans le domaine de l'informatique et de la recherche. L'université travaille avec le gouvernement indien pour développer l'éducation dans toutes les couches de la société ainsi que dans les lieux reculés.

"Embracing the World", entre autres distinctions, a reçu en juillet 2005 le statut d'ONG consultative auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations unies.

Son message

Pour Amma, la religion est un art de vivre qui s'exprime au travers de l'amour et de la compassion de ceux qui vivent en harmonie avec ses principes. Ces actions charitables, accomplies dans le cadre d'une démarche spirituelle, sont considérées comme un moyen puissant pour l'individu d'accéder à sa dimension spirituelle et de développer un cœur aimant envers tous les êtres.

Amma insiste également sur l'importance de la spiritualité comme moyen de mener une vie consciente, juste et heureuse. Au-delà, l'objectif de la spiritualité est d'atteindre, ultimement, la réalisation du Soi. Car, d'après Amma, Dieu est en nous. Le découvrir est le but de la vie.

À un journaliste qui lui demande un jour : "Amma, vous avez des dévots dans le monde entier. Est-ce que tous vous vénèrent". "C'est moi qui les vénère", a-t-elle répondu. "Pour moi, ils sont tous Dieu. Le Dieu d'Amma ne demeure pas là-haut dans les cieux. Mon Dieu, c'est vous tous, c'est tout ce que l'on voit »



Amma entourée de ses admirateurs.